

Le 28 avril 2014, le Conseil Municipal, dûment convoqué le Jeudi 24 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TOLETTI, Maire

Présents : Daniel TOLETTI, Christian RAIMBAULT, Catherine BOSCH, Agnès GRIVAZ, Josiane COUDURIER-BŒUF, Michel BERTHET, René CARME, Annie MOREAU, Sylvaine BOIG, Denis QUIVET, Hervé BEL, Nathalie RUFFIN, Céline GROS.

Absents excusés : Daniel VUAGNOUX (pouvoir à Monsieur Daniel TOLETTI), Patrick REY (pouvoir à Michel BERTHET)

Secrétaire de séance : Sylvaine BOIG

Conseillers présents : 13

Votants : 15

Conseillers absents : 2

La séance débute à 20h38

*Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de reporter le vote relatif à la commission communale des impôts direct. Le Conseil accepte.*

*Il demande également au Conseil l'autorisation de voter d'abord les budgets du service assainissement et ensuite ceux de la commune. Le Conseil accepte.*

**Objet : Délibération N° D024-14 - Fonctionnement des assemblées - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2014**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 avril 2014

**Objet : Délibération N° D025-14 - Fiscalité - 4 taux**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**FIXE** ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2014, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :

Taxes	Taux 2014
Taxe d'habitation	13,88 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,50 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,51 %
Cotisation foncière des entreprises	18,65 %

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'état 1259 COM ainsi que tout document afférant,

**INDIQUE** que le produit fiscal attendu pour l'année 2014 est donc de 482 587 euros.

**Objet : Délibération N° D026-14 - Documents budgétaires - Compte administratif 2013 du budget d'assainissement**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les comptes administratifs et l'affectation des résultats du budget assainissement de la commune

	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Recettes de l'exercice	63 124.56	18 869.90	
Dépenses de l'exercice	20 171.10	135 299.82	
Résultat de l'exercice	42 953.46		
Solde d'exécution de l'exercice		-116 429.92	
Excédent antérieur reporté	- 24 024.00		
Résultat de clôture	18 929.46		

Solde d'exécution antérieur		154 727.23	
Solde d'exécution		38 297.31	

**DÉCIDE** de transférer les résultats du budget au service de l'assainissement constatés au 31 décembre 2013 vers le budget principal de la commune :

Budget assainissement :

Résultat de fonctionnement reporté (excédent) de 18 929.46 €

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) de 38 297.31€

Selon le schéma comptable suivant :

Transfert d'un excédent de fonctionnement :

Assainissement 678 18 929.46€ à la Commune 778

Transfert d'un solde positif de la section d'investissement :

Assainissement 1068 38 297.31€ à la Commune 1068

**Objet : Délibération N° D027-14 - Documents budgétaires – Compte de gestion 2013 du budget d'assainissement**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, pour le budget annexe assainissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Objet : Délibération N° D028-14 - Documents budgétaires – Compte administratif 2013 budget principal**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** à l'unanimité les comptes administratifs et l'affectation des résultats de la commune de Peillonex :

	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Recettes de l'exercice	1 362 015.15	323 748.84	
Dépenses de l'exercice	1 205 974.33	826 340.27	
Résultat de l'exercice	156 040.82		
Solde d'exécution de l'exercice		-502 591.43	
Excédent antérieur reporté	944 062.86		
Résultat de clôture	1 100 103.68		
Solde d'exécution antérieur		551 567.50	
Solde d'exécution		48 976.07	

Affectation du résultat de clôture soit 1 100 103.68 au 002 Excédent de fonctionnement reporté et affectation du solde d'exécution soit 48 976.07 au 001 en Solde d'exécution antérieur reporté.

**Objet : Délibération N° D029-14 - Documents budgétaires – Compte de Gestion 2013 budget principal**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, pour la commune de Peillonex visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Objet : Délibération N° D030-14 - Documents budgétaires – Budget prévisionnel 2014 budget principal**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2014 présenté pour la commune de Peillonex tel que suit :

Section de fonctionnement équilibrée à 2 613 518,14 €

Dont Excédent de fonctionnement antérieur reporté 1 084 669,19 €

Section d'investissement équilibrée à 1 639 988,83€

Dont Solde d'exécution d'investissement antérieur reporté 48 976,07 €

**Objet : Délibération N° D031-14 - Désignation des représentants – Désignation des délégués dans le CCAS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**FIXE** à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. (4 membres élus parmi les conseillers municipaux et 4 membres désignés par le maire).

**ATTRIBUE** les 4 sièges comme suit :

-Annie MOREAU

-Hervé BEL  
-René CARME  
-Josiane COUDURIER-BOEUF

**Désignation des représentants – Commission communale des impôts directs**

*La délibération est reportée à un Conseil ultérieur*

**Objet : Délibération N° D032-14 - Fonction publique - Création d'un poste de coordinateur enfance**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Cet emploi non permanent pourra être pourvu sur l'un des grades suivants :

- filière animation

Animateur territorial (cat B)

Adjoint territorial d'animation (cat C)

- filière médico-sociale :

Educateur de jeunes enfants (cat B)

Agent spécialisé des écoles maternelles (cat C)

- filière sportive :

Educateur territorial des APS (cat B)

Opérateur territorial des APS (cat C)

**DIT** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant des grades énumérés ci-dessus.

Le cas échéant et selon son expérience et sa situation familiale, l'agent percevra un régime indemnitaire fixé par arrêté du Maire.

**INSCRIT** les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**Objet : Délibération N° D033-14 - Fonction publique - Remboursement des frais de mission**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la mise en place du remboursement des frais de déplacement des agents de la collectivité selon les modalités énoncées ci-dessus.

**DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes

**Objet : Délibération N° D034-14 - Subventions – Agrément pour le dossier FISAC tabac Le Cyclope**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la demande de subvention au titre du FISAC – Opération Rurale Individuelle de maîtrise d'ouvrage privée – de Monsieur Olivier MOULIN dans l'objectif de financer son projet de développement de l'activité multiservices.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Séance levée à 22h48.

Le Maire  
D TOLETTI